



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°03

Séance du 21 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un février à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY a donné pouvoir à Gilles VATOUX,
Karine POTHIER a donné pouvoir à Karine MOMMESSIN,
Franck RAMPON a donné pouvoir à Aurélien BERRY
Sophie Guinet

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents et représentés : 11

Date de la convocation : 14 février 2025

Date d'affichage : 14 février 2025

N 03 - Autorisation de signer une convention avec GDS – Frelons asiatique

M. le Maire indique que suite au Comité de Pilotage du Frelon Asiatique qui a eu lieu le 12 décembre 2024, le Département et les Communautés de Communes financent de nouveaux pièges à Frelons Asiatiques pour la campagne de piégeage de printemps 2025.

Effectivement, cette année des pièges Bee Vital sont distribués sur les communes ayant eu des nids tardifs (nids signalés entre le 01/10/2024 au 31/12/2024).

Afin de mettre en place ces pièges il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Celle-ci est conclue pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

En 2025 le GDS01 se propose de fournir gratuitement des pièges selon les décisions du comité de pilotage dans le cadre de cette convention aux collectivités grâce à une aide du Conseil Départemental de l'AIN et des EPCI.

Il convient également de nommer un référent Frelon Asiatique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE M. le maire à signer la convention de partenariat 2025 « référent communal »**
- **NOMME Roger RIBOLLET référent Frelon Asiatique pour la commune**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

